Image not found or type unknown

Accident de la route datant d'il y a 10 ans.

Par **missbrune75000**, le **06/05/2008** à **22:13**

bonsoir,
il y a 10 ans, j ai renversé un homme sur un passage pietons alors qu'il passait.
c etait un accident, sans aucun "tort" de ma part (boisson ou autre).
aujourd'hui, je recois une sorte de procédure où il me demande 5000 euros pour les prejudices qu il a soi-disant eu a supporter.

que puis je faire donc? est il dans son bon droit 10 ans apres?

merci par avance de votre reponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés